



Insertion professionnelle/Orientation

Université

2010 - 2011

Livret d'accueil des personnels

Recherche

Formations

Vie étudiante

Relations Internationales

Université de La Réunion

LIVRET D'ACCUEIL des personnels

Edito

Que vous arriviez à l'Université cette année ou que vous recherchiez une information, ce livret vous est destiné.

Il constitue une source d'informations utiles qui vous guideront au sein de l'Université.

La Direction des Ressources Humaines et le service Communication élaborent chaque année ce document, n'hésitez pas à leur faire part de vos idées d'amélioration pour sa réalisation.

www.univ-reunion.fr

Sommaire

Bienvenue à l'Université de La Réunion p 1 à 4

Organisation et fonctionnement

Missions de l'Université de La Réunion p 6
Direction de l'Université p 7
Instances statutaires p 8 à 10

Faire connaissance

Une offre de formation pluridisciplinaire aux standards européens p 12
Une recherche performante p 13 à 16
L'unique université européenne de l'océan Indien... p 17
Une nouvelle mission confiée aux universités : Orientation et Insertion professionnelle p 18

Les Personnels

Organigramme du Pôle Ressources Humaines p 20
Les Personnels en chiffres p 21
Congés et autorisation d'absence..... p 22
La formation des personnels p 23 à 24

Informations utiles

Ressources Informatiques p 26 à 27
Fonds documentaire p 28
Services de reprographie p 29
La Médecine Préventive des personnels p 29
L'action sociale des personnels p 30
La Sécurité sociale p 30
Les Concours p 30
Vie syndicale et associative p 31
Stationnement p 32
Sécurité p 33
Vie culturelle et sportive p 34
Restauration p 35

Venir à La Réunion

Généralités – Tourisme p 37
Transports aériens p 38
Logement p 38
Transports urbains p 38

Sigles et abréviations..... p 40 à 41



Bienvenue à l'Université de La Réunion



BIENVENUE A L'UNIVERSITE DE LA REUNION



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Bienvenue aux femmes et aux hommes, aux professionnels qui rejoignent l'Université de La Réunion en cette rentrée 2010-2011. Notre communauté est heureuse de vous y accueillir.

Quelle que soit la nature des fonctions que vous y exercerez, l'établissement vous fait confiance et compte sur votre investissement professionnel pour contribuer à la réalisation des missions de service public qui lui sont assignées par l'État :

- la formation initiale et continue,
- la recherche scientifique et technologique, la diffusion et la valorisation de ses résultats,
- l'orientation et l'insertion professionnelle,
- la diffusion de la culture et l'information scientifique et technique,
- la participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche et la coopération internationale.

Cette année 2010-2011 sera particulièrement marquée par une réforme historique : le passage aux Responsabilités et Compétences Élargies (RCE) au 1^{er} janvier 2011.

Les services compétents seront à votre disposition pour vous accompagner dans votre prise de fonctions. N'hésitez pas à les solliciter.

Bonne rentrée universitaire 2010-2011.

Le Président
Pr. Mohamed ROCHDI

BIENVENUE A L'UNIVERSITE

DE LA REUNION

Jalons historiques

C'est en 1820, sous l'impulsion du baron Milius, gouverneur de l'île, que l'enseignement connaît un début de développement et d'organisation. C'est également lui qui sera à l'initiative d'un enseignement supérieur.

En 1926, est fondée une école de Droit, fruit d'initiatives locales.

En 1950, l'enseignement supérieur réunionnais est intégré à l'Université Française et l'école de Droit devient l'Institut d'Études Juridiques (IEJ) économiques et politiques rattaché à l'université d'Aix-Marseille.

En 1964, est créé un centre d'enseignement supérieur scientifique et un centre d'enseignement supérieur littéraire, rattachés administrativement à l'Institut de Droit. Ces trois organismes forment officiellement les « Établissements d'enseignement supérieur de La Réunion ».

Ainsi est reconnue l'existence des formations scientifiques et littéraires, organisées jusqu'alors et dès 1962 à l'école normale d'instituteurs de Bellepierre.

Dès 1965, est arrêté le principe de la création d'un campus, pouvant accueillir les laboratoires scientifiques, une cité universitaire et une bibliothèque. Une vingtaine d'hectares du quartier du Chaudron sont affectés à l'enseignement supérieur.

En application de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur de 1968, est créé le Centre Universitaire de La Réunion en 1970, composé de trois Unités d'Enseignement et de Recherche : Droit-Économie, Lettres et Sciences. Le centre universitaire devient donc un établissement public, à caractère scientifique et culturel, doté d'une personnalité morale et d'une autonomie financière.

En 1982, le centre universitaire devient université de plein exercice. En 1984, l'île de La Réunion dispose de sa propre académie.

L'UFR de Droit et d'Économie a été la première faculté à l'Université de La Réunion en 1982. Elle a été suivie quelques mois après par l'UFR Sciences et Technologies, puis par l'UFR Lettres et Sciences Humaines. Des instituts sont venus s'ajouter aux composantes de l'Université, tels que l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) en 1998 et l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) en 1994. En 2005, fut créée la quatrième UFR « Sciences de l'Homme et de l'Environnement » sur le site du Tampon.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) est intégré à l'Université, comme école interne.

Le 14 février 2008 par délibération du Conseil d'Administration, l'École Supérieure d'Ingénieurs Réunion Océan Indien (ESIROI) est créée à l'Université de La Réunion.

L'Observatoire des Sciences de l'Univers (OSU) a été créé, en tant que composante, dans le courant du premier semestre de l'année 2009. La dernière des composantes, l'UFR « Santé » verra le jour en septembre 2010.

BIENVENUE A L'UNIVERSITE DE LA REUNION

Repères géographiques

L'Université de La Réunion est, de par sa position géostratégique, la seule université européenne dans la zone océan Indien.

Elle accueille près de 12.000 étudiants répartis sur les sites de Saint-Denis (Moufia, la Victoire, Parc Technologique Universitaire, Bellepierre), du Tampon et de Saint-Pierre.

Saint-Denis

Campus du Moufia



UFR Droit et Économie

Campus du Moufia



UFR Sciences et Technologies

Campus du Moufia



UFR Lettres et Sciences Humaines

Technopole



Parc Technologique
Universitaire (PTU)

Site de la Victoire



Institut d'Administration
des Entreprises (IAE)

Site de Bellepierre



Institut Universitaire de
Formation des Maîtres (IUFM)

Le Tampon



UFR Sciences de l'Homme et de
l'Environnement

Saint-Pierre



Institut Universitaire
de Technologie (IUT)



Organisation et Fonctionnement

- Missions de l'Université de La Réunion p 6
- Direction de l'Université p 7
- Instances statutaires p 8 à 10



ORGANISATION & FONCTIONNEMENT

Missions de l'Université de La Réunion

Conformément à l'article L. 123-3 du Code de l'Éducation, l'Université de La Réunion a pour missions :

- La formation initiale et continue ;
- La recherche scientifique et technologique ainsi que la valorisation de ses résultats ;
- l'orientation et l'insertion professionnelle ;
- La diffusion de la culture et l'information scientifique et technique ;
- la participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- La coopération internationale.

L'Université de La Réunion s'engage, par ailleurs, dans les missions spécifiques suivantes :

- la formation aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de l'orientation ;
- la valorisation et la promotion des langues et cultures régionales ;
- le développement de partenariat avec le milieu socio-économique, en particulier avec les entreprises relevant de ses domaines de formation et/ou de recherche ;
- le développement de la coopération et de la mobilité européenne et internationale de ses membres, en privilégiant notamment l'apprentissage des langues étrangères ;
- la participation au rayonnement de la France et de l'Union Européenne dans la zone océan Indien.



ORGANISATION & FONCTIONNEMENT

Direction de l'Université de La Réunion

Le Président et ses Vice-présidents

L'Université de La Réunion est dirigée par le Président qui est élu pour quatre ans.
Il est assisté de Vice-présidents élus :



Pr. Mohamed ROCHDI
Président



Pr. Harry BOYER
Vice-président du CA



Pr. Fabrice LEMAIRE
Vice-président du CEVU



Pr. Dominique STRASBERG
Vice-président du CS



Frédéric MIRANVILLE
Vice-président des
Relations Extérieures et de
l'Insertion Professionnelle



Pr. Laurent SERMET
Vice-président des
Relations Internationales



Hassan ISSABHAI
Vice-président de la Vie
Étudiante

Le Directeur Général des Services

Le Directeur Général des Services a en charge la gestion de l'établissement sous l'autorité du Président. Il conçoit et met en œuvre des indicateurs de performance en ce qui concerne la gestion administrative, financière, patrimoniale, des ressources humaines et du système d'information.

Le Directeur Général des Services réalise le pilotage et l'animation des services.



La Commission des Directeurs de Composantes et de Services Communs (CDCSC)

A l'initiative et sous la présidence du Président de l'Université, une Commission des Directeurs de Composantes et de Services Communs (CDCSC) a été créée afin :

- d'articuler la politique de l'établissement avec celle des composantes et services communs,
- de gérer les affaires courantes concernant le fonctionnement de l'établissement.

Le Vice-président du CA, le Directeur Général des Services de l'Université, la Directrice des Ressources Humaines et l'Agent comptable participent aux séances de la commission.

ORGANISATION & FONCTIONNEMENT

Les instances statutaires

Les Conseils sont composés d'élus qui peuvent être enseignants, enseignants-chercheurs, BIATOSS et étudiants ainsi que des personnalités extérieures qui participent, au même titre que les autres élus, à l'ensemble des missions de chaque conseil. Chaque conseil se répartit en collèges et avec des personnalités extérieures.

◆ Conseil d'Administration (CA)

Le Conseil d'Administration (CA) détermine la politique de l'établissement, vote le budget et les comptes, répartit l'ensemble des ressources et moyens et délibère sur le contenu du contrat d'établissement.

Le CA comprend 28 membres ainsi répartis :

- Collège A : 7 représentants
- Collège B : 7 représentants
- Collège des usagers : 4 représentants
- Collège des BIATOSS : 3 représentants
- Personnalités extérieures : 7 représentants

Vice-président du CA :

Pr. Harry BOYER :
vp-ca@univ-reunion.fr
0262 93 80 17

◆ Le Bureau

Le Président est assisté, conformément aux dispositions de l'article L712-2, avant dernier alinéa, du code de l'Éducation, d'un bureau.

Il est composé des membres élus du conseil d'administration, à raison de :

- 2 représentant(e)s du collège A
- 2 représentant(e)s du collège B
- 2 représentant(e)s du collège des personnels BIATOSS
- 2 représentant(e)s du collège des usagers

Le bureau :

- prépare dans la mesure du possible l'ordre du jour des séances plénières du CA,
- instruit les points inscrits à l'ordre du jour des séances plénières du CA,
- formule par vote des propositions préparant les délibérations du CA en séance plénière.

Le bureau est renouvelé à chaque renouvellement du CA.

◆ Conseil Scientifique (CS)

Le Conseil Scientifique (CS) fixe les orientations des politiques de recherche et la répartition des crédits de recherche. Il est également consulté sur la qualification à donner aux emplois d'enseignants-chercheurs et de chercheurs.

Le CS comprend 36 membres ainsi répartis :

- Collège A : 13 représentants
- Collège B : 6 représentants
- Collège C : 6 représentants
- Collège D : 1 représentant
- Collège E : 2 représentants
- Collège F : 1 représentant
- Collège des usagers : 4 représentants
- Personnalités extérieures : 3 représentants

Vice-président du CS :

Pr. Dominique STRASBERG :
vpcs@univ-reunion.fr

◆ Conseil des Études et de la Vie Universitaire (CEVU)

Le Conseil des Études et de la Vie Universitaire (CEVU) propose au CA les orientations des enseignements de formation initiale et continue et instruit les projets de demandes d'habilitations de diplômés et de nouvelles filières. Il se prononce sur les mesures relatives à l'orientation des étudiants, la validation des acquis, les modalités de contrôle des connaissances. Il examine les questions concernant les activités culturelles et sportives, les conditions de vie et de travail des étudiants.

Le CEVU comprend 31 membres ainsi répartis :

- Collège A : 6 représentants
- Collège B : 6 représentants
- Collège des usagers : 12 représentants
- Collège des BIATOSS : 4 représentants
- Personnalités extérieures : 3 représentants

Vice-président du CEVU :

Pr. Fabrice LEMAIRE :
vpcevu@univ-reunion.fr
0262 93 80 07

ORGANISATION & FONCTIONNEMENT

Instances	Rôle en matière de gestion des personnels Enseignants-chercheurs
<p><u>Conseil d'administration</u> En formation plénière</p>	<p>Il fixe, sur proposition du Président, et dans le respect des priorités nationales, la répartition des emplois. Il se prononce sur les demandes de créations, de transformations et de vacances d'emplois.</p> <p>Il définit la politique de GRH de l'établissement. Il définit la politique générale d'attribution des primes.</p> <p>Il donne son avis pour les mutations et détachements des enseignants-chercheurs, les demandes de délégation et décide de l'attribution du titre de professeur émérite.</p>
<p>En formation restreinte</p>	<p>Recrutement d'enseignants-chercheurs Il propose, à partir de l'avis émis par le comité de sélection, le nom du candidat ou une liste de candidats classés par ordre de mérite : considéré comme jury il peut modifier l'ordre de la liste établie par le comité de sélection</p> <p>Avancement des PR, MCF : il établit sur les candidatures des :</p> <ul style="list-style-type: none"> • propositions dans la limite des promotions offertes à l'établissement toutes disciplines confondues (voie 1) • des avis : voies 2 et 3
<p><u>Conseil scientifique</u> En formation plénière</p>	<p>Il est consulté sur la qualification à donner aux emplois d'enseignants-chercheurs vacants ou demandés en création.</p> <p>Il donne son avis en matière de congés pour recherches ou conversions thématiques : après avis du président, le CS examine les demandes faites au titre de l'établissement, propose les candidatures, fixe la durée du congé.</p> <p>Il donne un avis sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les mutations des enseignants-chercheurs, • l'intégration des fonctionnaires des autres corps dans celui des enseignants-chercheurs, • la titularisation des MCF stagiaires, • le recrutement ou le renouvellement des ATER. <p>La PEDR est accordée après avis du CS.</p> <p>Il propose au CA les professeurs pouvant recevoir le titre de professeur émérite.</p>
<p><u>Les comités de sélection</u></p>	<p>Ils ont pour vocation d'examiner les candidatures des personnes qualifiées pour le recrutement d'enseignants-chercheurs en émettant un avis motivé sur chaque candidat ou en établissant une liste de candidats qui seront transmis au CA.</p>
<p><u>Le comité technique paritaire</u></p>	<p>Il donne son avis sur le projet d'établissement, son organisation interne, et sur tous les aspects de la gestion interne des ressources humaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la politique de GRH de l'établissement, • les problèmes relatifs au recrutement des personnels et les projets de statut particuliers (conditions de recrutement y compris des personnels contractuels), • un bilan de la politique sociale de l'établissement lui est présenté chaque année.

ORGANISATION & FONCTIONNEMENT

Instances	Rôle en matière de gestion des personnels BIATOSS
<p><u>Conseil d'administration</u> En formation plénière</p>	<p>Il fixe, sur proposition du Président, et dans le respect des priorités nationales, la répartition des emplois. Il se prononce sur les demandes de créations, de transformations et de vacances d'emplois.</p> <p>Il définit la politique de GRH de l'établissement.</p> <p>Il établit la liste des postes ouvrant droit à la NBI.</p>
<p><u>Comité technique paritaire (CTP)</u></p>	<p>Il donne son avis sur le projet d'établissement, son organisation interne, et sur tous les aspects de la gestion interne des ressources humaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la politique de GRH de l'établissement, • l'organisation générale des services et leur fonctionnement, • les problèmes relatifs au recrutement des personnels et les projets de statut particuliers (conditions de recrutement y compris des personnels contractuels), • un bilan de la politique sociale de l'établissement lui est présenté chaque année.
<p><u>Commission paritaire d'établissement (CPE)</u></p>	<p>En formation restreinte, elle prépare les travaux des CAP (commissions administratives paritaires) sur les questions individuelles, pour les corps des personnels des bibliothèques, et des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers et de service.</p> <p>La CPE est compétente pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les propositions de refus de titularisations, • les questions d'ordre individuel relatives notamment à l'inscription sur liste d'aptitude et tableau d'avancement, au congé pour formation syndicale, à la mutation ou au détachement, à la mise en disponibilité, aux contestations de notation, • à la demande du fonctionnaire intéressé des décisions refusant l'autorisation d'accomplir un service à temps partiel, des litiges d'ordre individuels dans des cas précis (refus d'autorisation pour suivre une préparation au concours, ou une action de formation continue...).
<p><u>Commission Consultative paritaire des non titulaires (CCP ANT)</u></p>	<p>Elle est consultée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • facultativement sur toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agents non titulaires entrant dans son champ de compétences, • obligatoirement pour une décision individuelle de licenciement postérieur à la période d'essai et sanctions disciplinaires autres que le blâme et l'avertissement.

Le Comité d'Hygiène et de Sécurité, instance paritaire a pour mission de faire toutes les propositions utiles au CA de l'établissement en vue de promouvoir la formation à la sécurité et de contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité.

Le CHS :

- analyse les risques auxquels sont exposés les personnels et usagers et notamment les risques professionnels,
- donne, chaque année, son avis sur le programme annuel de prévention des risques professionnels,
- enquête et analyse après chaque accident de service ou une maladie professionnelle ou à caractère professionnel,
- intervient en cas de danger grave et imminent,
- prend connaissance des observations et suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail consignées sur le registre hygiène et sécurité.



Faire connaissance

Une offre de formation pluridisciplinaire aux standards européens p 12

Une recherche performante p 13 -16

L'unique université européenne de l'océan Indien p 17

Une nouvelle mission confiée aux universités : Orientation et Insertion professionnelle p 18



Une offre de formation pluridisciplinaire aux standards européens

Chaque année, l'Université de La Réunion accueille un peu plus de 12.000 étudiants.

Avec une carte des formations de plus en plus élargie, l'Université de La Réunion se veut résolument tournée vers l'étudiant réunionnais en lui offrant des formations tant généralistes que professionnelles.

La réforme LMD réorganise la durée des études autour de 3 moments clefs :

- la Licence qui s'obtient après 3 années d'études,
- le Master qui s'acquiert 2 ans après la licence, soit 5 années d'études,
- le Doctorat qui s'obtient 3 ans après le Master, soit 8 années d'études post-bac.

L'Université de La Réunion offre un panel pluridisciplinaire de formations et qui se répartit en quatre domaines : **Droit ; Économie-Gestion ; Lettres et Sciences Humaines ; Sciences, Technologies et Santé.**

L'Université de La Réunion propose, au total, **26 Licences, 14 Licences professionnelles, 38 Masters hors enseignements et 13 Masters de l'enseignement, 3 spécialités de diplômes d'ingénieurs, 5 DUT, 35 DU ou DIU.**

Un pas important est également engagé vers la professionnalisation avec **l'école d'ingénieurs ESIROI** (École Supérieure d'Ingénieurs Réunion océan Indien) qui comprend 3 départements :

- ◆ IDAI (développement agroalimentaire intégré)
- ◆ STIM (Services des Télécommunications de l'informatique et du multimédia)
- ◆ CODE (Construction Durable et Environnement)

Autre acteur dans la professionnalisation des formations universitaires, le SUFP (Service universitaire de formation permanente) propose des licences, des masters, des diplômes d'université (DU), des cours de langues et des préparations aux concours.



Une recherche performante structurée autour d'un Pôle Recherche

Le développement d'une recherche de qualité constitue une priorité de l'Université de La Réunion afin de confirmer son rôle de force motrice dans le développement économique, social et culturel de l'île. Dans un souci de meilleure lisibilité, les activités de recherche ont été structurées autour d'un Pôle Recherche qui comprend :

Vice-président du Conseil Scientifique :
Dominique STRASBERG

• **Bureau de la Recherche et des Études Doctorales (BRED)**

Responsable administratif : Philippe BANNET

Tél. : 0262 93 80 05 / Fax : 0262 93 80 56

Courriel : bred@univ-reunion.fr

Le BRED est l'instrument privilégié du Conseil Scientifique de l'Université, pour la mise en oeuvre d'une politique dynamique en faveur de la recherche. En appui au Vice-président chargé de la Recherche, le BRED a pour missions principales l'organisation, le suivi, la coordination et la gestion administrative et financière de la recherche et la formation à la recherche de l'ensemble de l'établissement.

• **Écoles Doctorales**

-> **Deux écoles doctorales :**

- Sciences, Technologies, Santé (STS)

- Lettres, Droit, Eco/Gestion (L/SHS)

Responsable administratif :

Philippe BANNET

Tél. : 0262 93 81 31 / Fax : 0262 93 80 56

Courriel : edi@univ-reunion.fr

Les Écoles Doctorales ont en charge la politique scientifique de la formation doctorale.

A ce titre, relèvent de leurs compétences :

- les questions relatives aux inscriptions et aux validations d'acquis en 3^{ème} cycle recherche, aux Masters, à l'attribution des contrats doctoraux, au respect de la charte des thèses, aux soutenances de thèses,
- l'insertion professionnelle des étudiants de la formation doctorale grâce à un ensemble d'actions destiné à mieux faire connaître aux doctorants "le monde de l'entreprise",
- l'organisation des Doctoriales® de l'océan Indien regroupant les doctorants de l'Université de La Réunion, de l'université de Maurice, des universités de Madagascar (organisées en mars 2003, juin 2005, mai 2007, mai 2009),
- le suivi pédagogique des étudiants de la formation doctorale par le biais d'enseignements interdisciplinaires et professionnalisants.

• **Service Valorisation de la Recherche**

Responsable administratif :

Lionel VIALLET

Tél. : 0262 93 86 00 / Fax : 0262 93 86 35

Courriel : lionel.viallet@univ-reunion.fr,
marie-nathalie.lafable@univ-reunion.fr

Ce service intervient dans 4 domaines :

- impulser une plus grande ouverture de l'Université vers le monde socio-économique en favorisant le partenariat et les projets de création d'entreprises de technologies innovantes en relation avec l'Incubateur régional de La Réunion,
- assurer la protection et la valorisation des résultats de la recherche publique (soutien pour les laboratoires et centres de recherche en matière de protection intellectuelle),
- accompagner la négociation, le traitement et le suivi des conventions et contrats liés aux activités de recherche,
- impulser une culture de la valorisation de la recherche et de transfert des technologies.

Une restructuration de la recherche pour plus de visibilité

2 nouvelles écoles doctorales, 3 axes fédérateurs de recherche, 16 unités de recherche reconnues par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, tel est le nouveau visage de la recherche à l'Université de La Réunion.

Dans le cadre du contrat quadriennal 2010-2013, la poursuite de la structuration de la recherche fait partie des 3 priorités que s'est fixée l'établissement. A ce titre, la recherche s'organise autour de 3 axes thématiques qui fédèrent les unités de recherche universitaires avec les organismes de recherche partenaires :

1/ Environnement, Biodiversité et Santé – EBS

La Réunion occupe une position stratégique dans un des hot-spots les plus diversifiés sur Terre et offre des conditions de recherche exceptionnelles pour l'observation et l'étude de la biodiversité à l'échelle régionale.

La Fédération Environnement, Biodiversité et Santé se donne pour objectif de répondre à trois priorités scientifiques :

- > Comprendre les processus évolutifs au sein du hot-spot de la biodiversité du sud-ouest de l'océan Indien ;
- > Étudier et affiner les indicateurs de prévision, surveillance et alerte contre les risques potentiels liés à la biodiversité régionale (en particulier microbienne);
- > Identifier de nouveaux modèles biologiques pour la recherche de substances chimiques de prévention, diagnostic ou thérapeutique.

2/ Observatoire des Sociétés de l'océan Indien - O.S.O.I

L'observatoire des sociétés de l'océan Indien a pour mission de rendre public son expertise sur les sociétés de l'océan Indien. Il doit permettre de répondre aux préoccupations sociétales, d'organiser un dispositif de production de données et, sur ces bases, de structurer une recherche pluridisciplinaire sur l'actualité des sociétés indianocéaniques en ce début de XXI^{ème} siècle.

3/ Observatoire des Milieux Naturels et des Changements Globaux – (OMNCG – OSUR)

Par sa situation insulaire et intertropicale dans l'hémisphère sud, sa richesse biologique mais également sensible et soumise à de fortes pressions environnementales naturelles et anthropiques, l'île de la Réunion est le lieu privilégié pour les recherches orientées vers l'observation, la dynamique et l'évolution des milieux naturels. Cette fédération s'appuie pleinement sur la nouvelle école interne OSU-Réunion.



Une recherche performante structurée autour d'unités de recherche

<u>Unités de Recherche</u>	<u>Directeur(s)</u>	<u>Mots clés</u>
Centre de Recherche Juridique (CRJ)	Pr Pascal PUIG	<i>Droit privé et Sciences criminelles ; Histoire du droit et des Institutions ; Sciences Politiques ; Droit Public ; Droit comparé ; Droit Communautaire ; Relations Internationales ; Collectivités Territoriales</i>
Centre d'Économie et Management de l'Océan Indien (CEMOI)	Pr Dominique LEPELLEY	<i>Sciences Économiques ; sciences de gestion ; Économie du développement ; Microéconomie ; Stratégie ; Économie de l'environnement</i>
Dynamique des Structures et Interactions des Macromolécules Biologiques (DSIMB) – UMR S INSERM	Dr HDR Bernard OFFMANN	<i>Bioinformatique ; Biochimie ; Biologie structurale ; Modélisation ; Protéines</i>
Laboratoire Informatique et de Mathématiques (LIM)		<i>Informatique ; Logique ; Modélisation mathématique et simulation</i>
Groupe d'Étude sur l'Inflammation Chronique et l'Obésité (GEICO)	DR HDR Christian LEFEBVRE D'HELLEN COURT	<i>Biologie cellulaire ; Biologie moléculaire ; Biochimie ; Physiologie cellulaire ; Inflammation ; Obésité ; Immunité innée ; Stress oxydant</i>
Groupe de Recherche sur les maladies infectieuses (GRI)	Pr Philippe GASQUE	<i>Immunologie ; Virologie ; Maladies infectieuses ; Recherche clinique ; Chikungunya ; Alphavirus ; Pathologies chroniques</i>
Unité Mixte de Recherche Peuplements Végétaux et Bioagresseurs en Milieu Tropical (UMR PVBMT - CIRAD)	Dr HDR Bernard REYNAUD	<i>Virus ; Bactéries ; Phylogénèse ; Dynamique des populations et des peuplements ; Génomique ; Phytopathologie ; Écologie évolutive ; Botanique ; Entomologie.</i>
Laboratoire de Chimie des Substances Naturelles et des Sciences des Aliments (LCSNSA)	Pr Jacqueline SMADJA	<i>Produits naturels ; Organismes végétaux et marins ; Huiles Essentielles ; Plantes Médicinales ; Vitamines ; Micronutriments ; Microorganismes ; Levures ; Arômes ; Huiles végétales ; Vectorisation ; Tensioactifs</i>
Laboratoire d'Écologie Marine (ECOMAR)	Pr Henrich BRUGGEMANN	<i>Biologie marine ; Écologie ; Océanographie biologique ; Invertébrés ; Vertébrés ; Biodiversité ; Évolution ; Environnement ; Récifs coralliens ; Conservation ; connectivité</i>
Laboratoire sur l'Atmosphère et les Cyclones (LACY) / Unité Mixte de Recherche CNRS / Météo France	Pr Robert DELMAS	<i>Physique ; Chimie de l'atmosphère ; Risques naturels ; Télédétection, Stratosphère ; Ozone ; Cyclones ; Tropiques</i>
Laboratoire Géosciences Réunion / Unité Mixte de Recherche IPGP	Pr Patrick BACHELERY	<i>Magmatologie ; Hydrothermalisme ; Dynamique des coulées ; Destabilisations - érosion - sédimentation en domaine volcanique insulaire ; Interactions tectonique régionale – volcanisme ; Tectonique des systèmes ; Hydrogéologie & hydrogéochimie</i>

FAIRE CONNAISSANCE

Une recherche performante structurée autour d'unités de recherche (suite)

<u>Unités de Recherche</u>	<u>Directeur(s)</u>	<u>Mots clés</u>
Océan Indien : Espaces et Sociétés	Pr Yvan COMBEAU ; Pr Jean-Michel JAUZE	Géographie humaine ; Géographie de l'environnement et des risques ; Histoire politique et institutionnelle XVIII-XX ; Aménagement et urbanisme ; Géographie sociale et culturelle Histoire des sensibilités ; Cultures représentations
Plurilinguismes, Textes et Communications	Pr Michel WATIN	Linguistique ; Recherche et pratiques pédagogiques ; Langues et civilisations régionales ; Sciences de l'information et de la communication ; Cultures créoles ; Francophonie et interculturalité
Contacts de Cultures, de Littératures et de Civilisations	Pr Jacques TUAL	Insularité ; Littérature comparée ; Représentations coloniales et post-coloniales ; Linguistique générale et comparée ; Lettres françaises ; Littératures francophones ; Études anglaises ; Études allemandes ; Anthropologie ; Histoire des idées ; Réunion ; Madagascar ; Seychelles ; Afrique du Sud ; Inde ; Sri Lanka
Déterminants Interculturels du Mouvement et de la Performance Sportive (DIMPS)	Pr Pascal DURET	Sport ; Biomécanique ; Motricité ; Performance ; Éducation physique ; Diagnostic
Laboratoire de Physique et d'Ingénierie Mathématique pour l'Énergie de l'environnement (PIMENT)	Pr Alfred J. Philippe LAURET	Mathématiques appliquées ; Ingénierie mathématique ; Modélisation des systèmes complexes ; Génie urbain ; Bâtiment ; Thermique ; Physique du bâtiment ; Conception durable ; énergies renouvelables
<u>Laboratoires Internes</u>		
Laboratoire d'Énergétique d'Électronique et Procédés (LE2P)	Pr Jean Pierre CHABRIAT	DS8/DS9 énergie renouvelable - Transport d'énergie - Biomasse - Thermique et énergétique, Énergétique - Électronique - Procédés
Centre Interdisciplinaire de Recherche sur la Construction Identitaire (CIRCI)	Pr Michel LATCHOUMANIN	Dynamique Identitaire ; Interculturalité ; Didactique du Français Langue Étrangère ; Représentation ; Identités professionnelles ; Plurilinguisme ; Didactique ; Parentalité ; Famille ; Pédagogie ; Formation des adultes ; Lutte contre l'illettrisme ; Éducation familiale

L'unique université européenne de l'océan Indien

Grâce à sa localisation géographique, l'Université de La Réunion occupe une place unique : université française d'outre-mer, université francophone dans l'océan Indien et université européenne ultra-périphérique. De par sa position géostratégique originale, elle prolonge à « l'international » son rôle d'acteur incontournable de l'enseignement supérieur et de la recherche, d'instrument francophone de la coopération scientifique et culturelle et d'agent au service du développement économique et social régional.

L'Université de La Réunion accueille chaque année plus de **500 étudiants étrangers**.

En 2009/2010, **168** étudiants sont venus étudier dans le cadre des programmes d'échanges et **428** étudiants hors programmes d'échanges à titre individuel.

L'Université a accueilli **320** étudiants en provenance de la zone océan Indien dont **101** Comoriens, **142** Malgaches, **75** Mauriciens et **2** Seychellois.

Plus de **200** étudiants partent effectuer un séjour à l'étranger soit pour des études en université, soit pour des stages en entreprise ou des centres de recherche.

Avec la Maison des Langues, structure transversale universitaire, l'Université assure la promotion des langues étrangères dans un souci d'ouverture sur le monde, du respect du plurilinguisme, de continuité éducative et de préparation à l'insertion professionnelle.

Elle propose notamment :

- > des cours de mise à niveau en Français Langue Étrangère (FLE) pour les étudiants étrangers ;
- > des certifications en langues dans un souci de valorisation des parcours étudiants ;
- > des actions de tutorat en langues afin d'augmenter le taux d'exposition à la langue et de diversifier les dispositifs d'apprentissage ;
- > un site d'auto perfectionnement linguistique.



Une nouvelle mission confiée aux universités : Orientation et Insertion professionnelle

La loi portant sur les Libertés et Responsabilités des Universités (dite LRU) en date du 10 août 2007 a étoffé les missions traditionnellement dévolues aux universités en leur confiant notamment des attributions nouvelles en matière d'orientation et d'insertion professionnelle (OIP).

Consciente des enjeux associés à ces deux thématiques qui conditionnent la réussite étudiante, l'Université de La Réunion s'est dotée d'un Pôle Relations Extérieures Orientation et Formation pour l'Insertion professionnelle (*PROFIL*) et a créé, afin d'assurer un portage politique de ces nouvelles missions, une Vice-présidence spécifique, en charge des relations extérieures et de l'insertion professionnelle.

Le *PROFIL* a pour vocation de coordonner et d'organiser les actions de l'établissement dans le domaine de l'OIP, tant en interne avec les services universitaires et les composantes (unités de formation et de recherche, instituts, école d'ingénieurs...) qu'en externe avec le monde socioéconomique.

Le *PROFIL* est constitué de trois services, dont un partiellement rattaché, et deux cellules :

- le **SUAIO** (Service Universitaire d'Accueil et d'Information pour l'Orientation) portant la mission « orientation »
- le **BAIP** (Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle), portant la mission « insertion professionnelle »
- l'**OFIP** (Observatoire des Formations et de l'Insertion Professionnelle) fournissant des indicateurs de suivi et d'évaluation
- la **CRUE** (Cellule Relations Université/Entreprises) portant la mission « relations extérieures »

Et avec le concours du **SUFP** (Service Universitaire de la Formation Permanente), intervenant en menant une veille sur le développement des secteurs professionnels et le développement du réseau partenarial.

Pour mettre en oeuvre ses actions en y associant les étudiants et tous les partenaires internes et externes, le *PROFIL* est animé par une instance spécifique, pour la concertation et le pilotage : la COFIP. Cette commission paritaire est composée de 26 membres représentant l'Université, les différentes chambres consulaires de l'île ainsi que le monde institutionnel et socio-économique réunionnais. Elle a pour rôle de donner un avis sur les actions mises en oeuvre dans le domaine de l'OIP et de proposer le niveau d'accompagnement des projets par l'établissement.





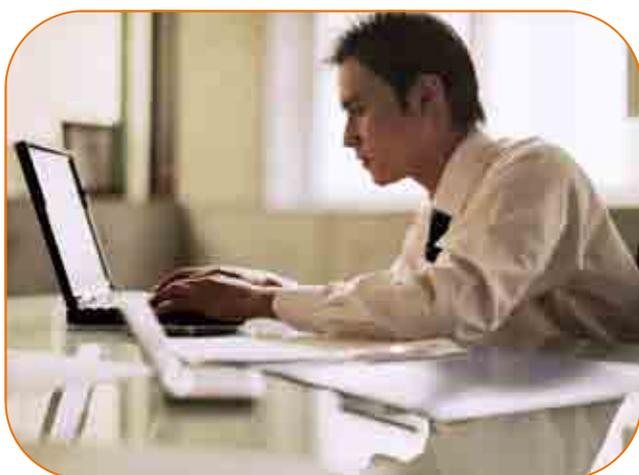
Les Personnels

Organigramme du Pôle Ressources Humaines. p 20

Les personnels en chiffresp 21

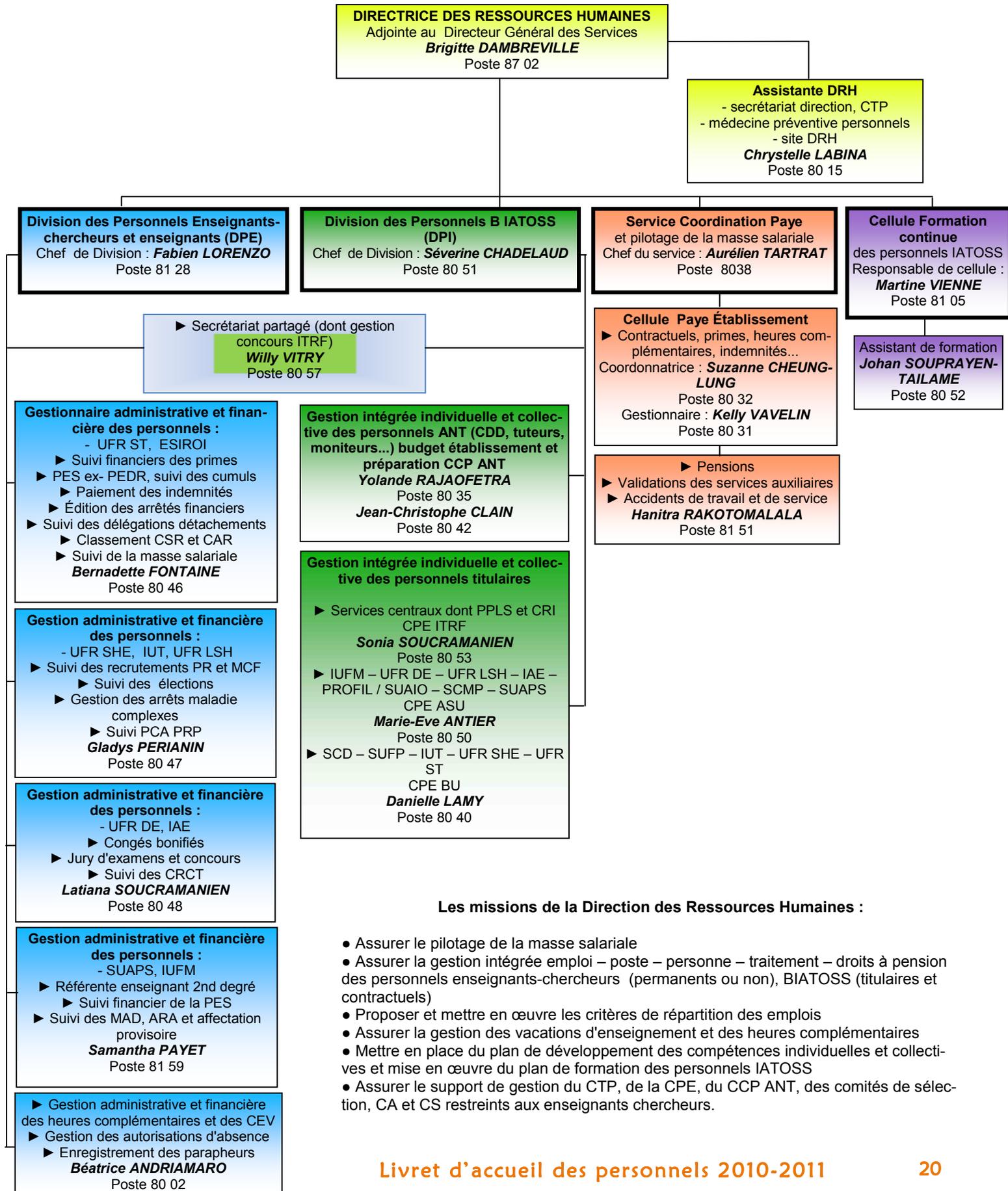
Congés et autorisations d'absence p 22

La formation des personnels p 23-24



LES PERSONNELS

Vos interlocuteurs au sein du Pôle Ressources Humaines



Les missions de la Direction des Ressources Humaines :

- Assurer le pilotage de la masse salariale
- Assurer la gestion intégrée emploi – poste – personne – traitement – droits à pension des personnels enseignants-chercheurs (permanents ou non), BIATOSS (titulaires et contractuels)
- Proposer et mettre en œuvre les critères de répartition des emplois
- Assurer la gestion des vacances d'enseignement et des heures complémentaires
- Mettre en place du plan de développement des compétences individuelles et collectives et mise en œuvre du plan de formation des personnels IATOSS
- Assurer le support de gestion du CTP, de la CPE, du CCP ANT, des comités de sélection, CA et CS restreints aux enseignants chercheurs.

LES PERSONNELS

Les Personnels en chiffres

Les personnels titulaires de l'Université se répartissent en deux grandes catégories :

- les personnels enseignants- chercheurs et enseignants,
- les personnels administratifs et techniques, relevant de différentes filières (Administration Scolaire et Universitaire, Ingénieurs Techniciens de Recherche et de Formation, bibliothèque), dénommés BIATOSS.

=> LES PERSONNELS ENSEIGNANTS

Les personnels enseignants titulaires exercent des activités d'enseignement et/ou de recherche. Ils se répartissent, en nombre d'emplois, dans les corps suivants au sein de l'Université:

- les professeurs d'Université (PR) : **85**
- les maîtres de conférence (MCF) : **236**
- les enseignants du 1^{er} et second degré (PRAG - professeurs agrégés ; PRCE - professeurs certifiés ; PREC - professeurs des écoles) : **137**

L'Université compte également des agents non permanents qui accomplissent des services d'enseignement, il s'agit :

- des attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) : **15**
- lecteurs : **01**
- des moniteurs : **13**
- des professeurs et maîtres de conférences associés (PAST) : **10**

Enfin chaque année, l'Université emploie des vacataires pour assurer des enseignement, qui étaient au nombre d'environ 800 en 2009-2010.

Au total l'Université dispose de **480,5** emplois d'enseignants-chercheurs, et enseignants (hors moniteurs).

=> LES PERSONNELS BIATOSS

Les personnels BIATOSS accomplissent les activités suivantes :

- assistance à l'enseignement et à la recherche
- gestion de l'étudiant
- pilotage et/ou gestion immobilière, logistique, hygiène et sécurité
- informatique et multimédia
- gestion et pilotage de l'établissement
- documentation

L'Université de La réunion compte **346** emplois de BIATOSS titulaires.

Elle emploie également des contractuels, de droit privé (contrats aidés) ou de droit public, au nombre de **192** actuellement.

Les sites utiles :

- > www.enseignementsup-recherche.gouv.fr
- > www.fonction-publique.gouv.fr

Congés et autorisations d'absence

- Les congés annuels

Au niveau des congés annuels et ARTT, les dispositions suivantes sont applicables :

Catégories de personnels concernés	Durée des congés annuels
- Titulaires et stagiaires à temps complet - Contractuels temps plein ayant 12 mois d'ancienneté au moins à la date de la rentrée (décret N°86-83 du 17 janvier 1986)	55 jours (dont 45 jours de congés annuels et 10 jours ARTT)
- Titulaires et stagiaires à temps partiel - Contractuels ayant 12 mois d'ancienneté à temps partiel ou à temps incomplet : 90 % 80 % 50 %	Au prorata de la quotité de service 49,5 jours 44 jours 27,5 jours
Contractuels ayant moins de 12 mois d'ancienneté à la date de début d'année universitaire	2,5 jours par mois
Contrats aidés	2,5 jours par mois de présence (congés payés du code du travail)

- Les autorisations d'absence

Les autorisations d'absence ne constituent pas un droit et sont toujours subordonnées aux nécessités du service. L'octroi de certaines autorisations d'absence est régi par des textes réglementaires, des circulaires ou instructions ministérielles destinées à harmoniser la pratique des administrations.

En dehors des situations susvisées, les autorisations d'absence et en particulier celles qui sont demandées pour des convenances personnelles sont des mesures de bienveillance, que les chefs de service ne doivent accorder que très exceptionnellement, au cas par cas, en considération des circonstances.

Les consultations médicales et les démarches administratives ou auprès d'organismes privés pendant le temps de travail doivent être décomptées sur le contingent de congés annuels.

Les absences pour raison de santé, quelle qu'en soit la durée, doivent être couvertes par un certificat médical. Les absences non autorisées entraîneront des retenues sur traitement pour service non fait et seront signalées à cet effet à la DPI.

La formation des personnels

CADRE REGLEMENTAIRE

La loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique rénove profondément la formation professionnelle des agents publics, désormais appelée Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie (FPTLV). Les objectifs de cette réforme s'orientent vers la recherche d'une meilleure adéquation entre les compétences demandées par l'administration et les projets des agents.

Cette loi comporte 3 innovations majeures :

- **Le Droit Individuel à la Formation (DIF)** : c'est un droit à formation capitalisable attaché à la personne. Il est transposable d'une administration à l'autre. Tous les fonctionnaires et contractuels à temps complet acquièrent un crédit de 20h00 de formation par année civile de service. La loi est entrée en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2007 ouvrant un droit de 10h pour 2007, chaque agent dispose au 1^{er} janvier 2010, d'un crédit de 50h. Les actions éligibles au DIF sont obligatoirement inscrites au plan de formation de l'Université de La Réunion et doivent relever de catégories de formation prévues par la réglementation. La mobilisation se fait à l'initiative de l'agent mais elle doit être validée par l'administration sous forme d'un accord écrit.

- **La période de professionnalisation** : période maximale de 6 mois comportant une activité de service et des actions de formation en alternance.

- **La valorisation des acquis de l'expérience** : chaque agent a droit à un congé de 24h pour validation des acquis de l'expérience (VAE) ou à un congé de 24h pour bilan de compétences dans la limite des crédits disponibles.

FORMATIONS PROPOSEES

L'offre de formation des personnels de l'Université tient compte de ce nouveau cadre réglementaire. Établie pour une année civile, elle est publiée sur l'espace intranet après avis du CTP. Elle s'articule en trois axes :

♦ pour l'essentiel du budget : **formations stratégiques**, c'est-à-dire répondant aux priorités de la Gouvernance et visant d'une part à renforcer les savoirs professionnels nécessaires à la mise en œuvre des responsabilités et compétences élargies définies par la loi LRU, d'autre part à favoriser, l'insertion professionnelle durable des agents des filières administratives et techniques non titulaires et la promotion des agents titulaires (préparation aux concours) ;

♦ **formations obligatoires** en toutes circonstances, soit en vertu des règlements (hygiène-sécurité, adaptation au poste...), soit en raison de l'évolution permanente de certains métiers à haute technicité, soit encore au titre des réseaux de métiers ;

♦ **formations d'initiative personnelle**, retenues parmi celles qui s'inscrivent, à travers le volet ad hoc des comptes rendus d'entretien professionnel et d'évaluation, dans les projets individuels d'évolution professionnelle (VAE, investissement sur des formations longues et/ou diplômantes).

L'offre de formation proposée en mutualisation :

- Par le service de formation interministérielle de la Préfecture sur le site web <http://www.learni.re/>

- Par le Centre Académique de Formation (CAFA) sur le site web <http://www.ac-reunion.fr/> rubrique PAF IATOSS 2010/2011 entre mi-août et mi-septembre 2010.

La formation des personnels

PROCEDURE D'INSCRIPTION

Pour les formations collectives, l'inscription s'effectue au moyen d'une fiche d'inscription. Les demandes individuelles de formation font l'objet d'un dossier spécifique. Les deux imprimés sont à télécharger sur le site et à retourner dûment complétés et signés par l'agent et son responsable de service à la cellule formation. La procédure est expliquée sur l'espace intranet :

<http://intranet.univ-reunion.fr/personnel/grh/formation.html>

BUDGET

L'Université de La Réunion consacre depuis sa création une part significative de ses ressources à la formation professionnelle continue des personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, de santé et de service social (BIATOSS) : 185 000 € en 2010.

Parallèlement, le Service Commun de Documentation organise et finance des formations spécifiques aux métiers des personnels scientifiques et non scientifiques de bibliothèque et des personnels ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF) relevant de la branche d'activité professionnelle Information et Documentation.

LES CONTACTS

La Cellule Formation Continue des Personnels IATOSS se situe au niveau -1 du bâtiment B de l'Administration Centrale.

Les horaires de réception : 8h30 à 12h et de 13h à 16h30 (sauf le vendredi à 16h00) - fermeture au public le mercredi après-midi.

Les interlocuteurs sont :

Martine PAYET, Chargée de formation – Tél.: 0262 93 81 05

Johan SOUPRAYEN-TAILAME, Assistant de formation – Tél.: 0262 93 80 52

Courriel : formation.personnels@univ-reunion.fr – Fax : 0262 93 81 15

Le Service Commun de Documentation organise des formations spécifiques aux métiers des personnels scientifiques et non scientifiques de bibliothèque et des personnels ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF) relevant de la branche d'activité professionnelle Information et Documentation.

Tél.: 0262 93 83 70 – Fax : 0262 93 83 64 – Courriel : scd@univ-reunion.fr

ESPACE INTRANET

Sur l'espace intranet dédié à la Cellule Formation Continue des Personnels IATOSS, figurent des informations concernant : les formations proposées, la procédure d'inscription, le cadre réglementaire et des documents et liens utiles notamment pour la préparation aux concours.

Adresse : <http://intranet.univ-reunion.fr/personnel/grh/formation.html>



Informations utiles

<i>Ressources informatiques</i>	p 26-27
<i>Fonds documentaire</i>	p 28
<i>Service de reprographie</i>	p 29
<i>La Médecine préventive des personnels</i>	p 29
<i>L'action sociale des personnels</i>	p 30
<i>La Sécurité sociale</i>	p 30
<i>Les Concours</i>	p 30
<i>Vie syndicale et associative</i>	p 31
<i>Stationnement</i>	p 32
<i>Sécurité</i>	p 33
<i>Vie culturelle et sportive</i>	p 34
<i>Restauration</i>	p 35



Ressources informatiques

> Demande de compte Email :

Lors de votre arrivée à l'Université, faites vous enregistrer à la Division des Personnels Enseignants (DPE) si vous êtes enseignant, ou à la Division des Personnels IATOSS (DPI) si vous êtes personnel administratif.

Vos noms, prénoms, date de naissance et affectation sont le minimum requis pour que votre création de compte soit possible. Ces éléments doivent impérativement figurer dans votre dossier HARPEGE (logiciel de gestion des personnels). Il vous faudra votre numéro HARPEGE pour pouvoir créer votre compte.

Les demandes de création de compte se font via l'application Demande de Travaux (DT) par une personne déjà titulaire d'un compte (demander à votre supérieur hiérarchique ou un collègue). Suite à cette DT, un informaticien de votre composante vous communiquera sur papier une adresse web où vous pourrez vous-même activer votre compte. Il vous sera possible de changer de mot de passe.

> Les listes de diffusion :

Les listes de diffusion permettent un dialogue entre un groupe de personnes par l'intermédiaire du courrier électronique. Pour recevoir les messages d'une liste de diffusion, il faut y être abonné. En utilisant une seule adresse électronique - celle de la liste - un abonné envoie un message à tous les autres abonnés.

Il existe 2 listes de diffusion :

- **la liste Tous** : ce service permet d'envoyer un message à la liste Tous qui regroupe l'ensemble de la communauté universitaire. Lors de la création de votre compte, vous êtes automatiquement abonné à cette liste. Si vous souhaitez vous désabonner de cette liste, vous décochez l'option adéquate sur <http://moncompte.univ.run/>

Pour envoyer un message à la liste Tous, il suffit de taper l'adresse « **tous@univ-reunion.fr** », taper votre message, l'envoyer et suivre la procédure.

- **la liste ADM** : c'est une liste à laquelle tout le monde est abonné d'office. Mais tout le monde ne peut pas en être rédacteur. ADM est réservée aux messages de l'administration. Si vous pensez devoir faire partie des rédacteurs de la liste ADM, contacter l'administrateur et expliquez lui votre cas.

Pour envoyer un message à la liste ADM, il suffit de taper l'adresse « **adm@univ-reunion.fr** », taper votre message, l'envoyer et suivre la procédure.

> Dépôt de fichiers lourds :

Le Centre de Ressources Informatiques (CRI) offre à l'ensemble des personnels de l'université un moyen simple et rapide de transmettre des fichiers de taille importante. Le logiciel proposé, **FileX**, est un système de dépôt de fichiers qui peut remplacer avantageusement la messagerie pour permettre à différents destinataires (même hors campus) l'accès facile aux documents volumineux.

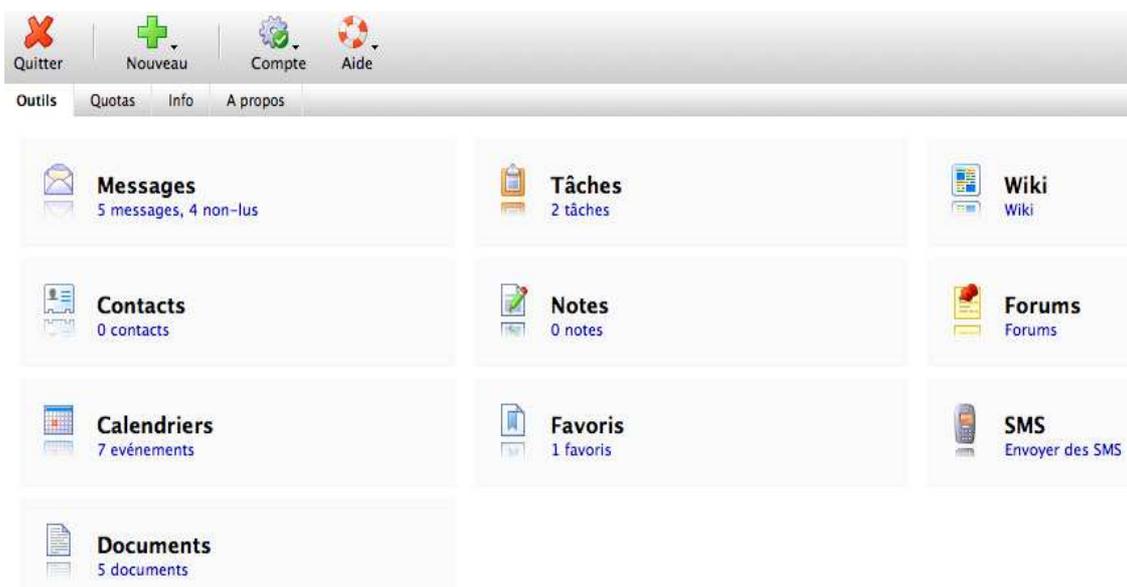
Pour déposer vos fichiers, utilisez l'adresse Internet <http://filex.univ-reunion.fr/> et suivez la procédure.

Ressources informatiques

Le **Bureau Virtuel** est un outil de gestion de l'information performant que l'université de La Réunion met à votre disposition. Il concentre sous la forme d'un site Internet accessible du monde entier une multitude de services accessibles d'un clic : courrier électronique, agenda, sites web favoris, porte documents, carnet d'adresses, forum ...

La grande force de ce système vient de la gestion avancée du partage des ressources qu'il permet. Vous pouvez ainsi créer ou vous abonner à un groupe et partager avec les autres membres tout type d'élément listé précédemment. Préparer un rapport de TP à plusieurs ou s'échanger des cours devient un jeu d'enfant ! De nombreux enseignants mettent ainsi à disposition des supports numériques.

Avec le Bureau Virtuel, vos informations vous suivent dans tous vos déplacements. Alors, n'attendez plus et connectez-vous. La démarche est très simple, il faut au préalable avoir activé son compte informatique de l'Université. Puis, rendez-vous sur <http://etudiants.univ-reunion.fr/> et cliquez sur Bureau Virtuel, dans l'onglet Communication. Rentrez vos codes personnels et ... bienvenue dans votre bureau !



Fonds documentaire

Le Service Commun de Documentation (SCD) gère **5 bibliothèques universitaires** (BU Droit-Lettres, BU Sciences, bibliothèque de l'antenne délocalisée du Tampon et bibliothèques de l'Institut Universitaire de Technologie à Saint-Pierre et de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres de Bellepierre). Au total, 1.545 places assises et 200 postes informatiques sont disponibles sur 14.869 mètres carrés.

> Horaires d'ouverture :

-> La BU Droit-Lettres et celle des Sciences sont ouvertes du lundi au vendredi de 8h à 19h, le samedi de 8h à 13h.

-> La BU du Tampon est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30, le samedi de 8h à 12h.

-> La BU de l'IUT est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 18h, le samedi de 8h30 à 12h.

-> La BU de l'IUFM de Bellepierre est ouverte du lundi au jeudi de 7h30 à 17h30 de 7h30 à 16h le vendredi.

Fermeture le 1^{er} mardi de chaque mois de 8h à 12h, pour reclasser les collections. Fermetures annuelles aux mêmes dates que l'Université.

> Informations concernant les prêts :

Pour les enseignants et le personnel de l'Université de La Réunion, l'inscription gratuite est réalisée sur présentation d'une photo d'identité.

-> Niveau L : 5 livres pour 2 semaines.

-> Niveau M-D : 10 livres pour 3 semaines.

-> Enseignant-chercheur : 15 livres pour 4 semaines.

Les prêts peuvent être prolongés.

Pour toute personne souhaitant utiliser les collections des BU, le statut de "lecteur autorisé" permet de s'inscrire à tout moment de l'année, sous condition de versement des droits d'inscription. Un lecteur autorisé peut emprunter 5 livres pour 2 semaines. Pour plus d'informations, consultez le site du Service Commun de la Documentation de l'Université de La Réunion : <http://bu.univ-reunion.fr/fr/index.html>

—> Pour plus de renseignements rendez-vous sur :

http://bu.univ-reunion.fr/fr/index/Recherche_de_documents.html



Service de reprographie

Un service de reprographie est à votre disposition pour :

- le montage et le façonnage de documents ;
- le tirage de thèses, HDR, mémoires, supports pédagogiques, sujets d'examens, cartes de visite, carte de correspondance.

Pour chaque travail, veuillez remplir un bordereau correspondant à votre service ou composante. Certains services centraux et communs, tels que le SUFP, le SCAOIP, le SUAPS, ..., et toutes les composantes paient leurs travaux et reçoivent la facture en fin de travail. Pour les travaux personnels, les prestations sont payantes.

Pour les cartes de visite, envoyez un mail au service Communication (assistance.com@univ-reunion.fr) et donnez vos coordonnées professionnelles (noms, prénoms, fonction, numéros de téléphone et fax, numéro de GSM et courriel université). Les 50 premières cartes sont gratuites. Au-delà, elles vous seront facturées.

—> Pour plus de renseignements rendez-vous sur :

<http://www.univ-reunion.fr/universite/services/ppls/repro.html>

La Médecine Préventive des personnels

Les personnels ont pour obligation de se rendre aux visites médicales qui leur sont fixées tous les cinq ans, ou chaque année pour les personnes particulièrement « à risques » par les services RH.

Pour prendre ou modifier un rendez-vous, ou pour tout renseignement relatif à la médecine de prévention de l'Université, veuillez contacter :

Chrystelle LABINA - Pôle Ressources Humaines secrétariat - 0262 93 80 15

chrystelle.labina@univ-reunion.fr ou drh@univ-reunion.fr

Réseau « PAS »

« Prévention, Aide et Suivi » en partenariat avec la MGEN.

Vous êtes personnel de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche :

- en situation d'activité, en congé pour maladie, retraité
- adhérent ou non adhérent MGEN dans l'Académie

et si vous rencontrez des difficultés personnelles et/ou professionnelles, et que vous ressentez le besoin d'en parler, d'être écouté, deux psychologues cliniciens sont à votre disposition le mercredi après-midi sur rendez-vous pour des consultations gratuites :

- ◆ à Saint-Pierre, à l'antenne de la MGEN 43, rue du Four à Chaux 97410 Saint-Pierre
- ◆ à Saint-Denis, à la section MGEN, Avenue Monseigneur Mondon 97400 Saint-Denis - Tél. : 0821 221 974 - choix 3
- ◆ autres coordonnées téléphoniques : 0262 93 11 42 ou 0262 93 11 43.

L'action sociale des personnels

Les personnels stagiaires et titulaires en activité peuvent bénéficier des prestations d'action sociale d'initiative académiques gérées par le Rectorat de l'académie de La Réunion. Ces prestations d'action sociale sont les suivantes :

- ◆ CESU (Chèque emploi service universel), garde d'enfant, suivant conditions de ressources,
- ◆ Allocation aux parents d'enfants handicapés ou infirmes,
- ◆ Allocation aux parents de jeunes handicapés étudiants,
- ◆ Séjours de vacances adaptés pour les enfants handicapés,
- ◆ Séjours linguistiques, centres de vacances, de loisirs séjours en maisons familiales, villages familiaux de vacances et gîtes ruraux, séjour en classe de neige, de mer ou nature pour les enfants d'agents ayant un quotient familial inférieur à 10.000 €,
- ◆ Les prestations repas.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez consulter un formulaire précisant les conditions à remplir sur le site www.ac-reunion.fr, rubrique « action sociale ».

Pour toute demande, veuillez instruire votre dossier, via la Division des Personnels Enseignants ou la Division des Personnels IATOSS.

La Sécurité Sociale

La MGEN a la gestion des dossiers de la sécurité sociale pour l'ensemble des personnels de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

- ◆ Si vous êtes en situation de premier emploi, sans avoir jamais été affilié, l'employeur « Enseignement supérieur et de la recherche » devra procéder à votre immatriculation à la sécurité sociale
- ◆ Pour les fonctionnaires stagiaires ou titulaires : la section du lieu de travail qui sert de caisse primaire d'assurance maladie. Dès votre nomination dans l'établissement, veuillez prendre contact avec section MGEN - Avenue Monseigneur Mondon 97400 Saint-Denis.

Les Concours

Pour tout renseignement, veuillez consulter :

- ◆ Le site des concours et des recrutements de l'État :
<http://concours.fonction-publique.gouv.fr>
- ◆ Les concours, emploi et carrières dans l'enseignement supérieur et la recherche :
<http://enseignementsup-recherche.gouv.fr>
- ◆ La rubrique Intranet « Gestion des ressources humaines ».

INFORMATIONS UTILES

Vie syndicale et associative

> Les syndicats

Plusieurs organisations syndicales défendent les intérêts des personnels de l'université de La Réunion. Elles jouent un rôle majeur dans les instances nationales, académiques et locales (CTP, CPE, Commissions administratives paritaires, CHS...). Elles sont présentes dans les différentes instances de l'établissement pour défendre les intérêts des personnels qu'elles représentent : au conseil d'administration, au conseil scientifique, au conseil des études et de la vie universitaire.

Fédérations	Syndicats	Responsables			Contact
		Nom	Qualité	Service	
CGT Réunion	SGPEN	Josette REFUTIN	Représentante	UFR DE	0262 93 84 22
Force Ouvrière	SNPREES	Jean-Louis VALVERDE	Représentant	SCD	0262 93 83 63
FSU	SNESUP	Lionel LEDUC	Coordonnateur FSU	UFR ST	0692 68 06 90
	SNASUB	Olivier ETHEVE	Responsable de section	SCD Tampon	0262 57 95 67
		Jean-Claude MICHOU	Secrétaire académique	SCD Tampon	0262 57 95 59
UNSA-Education	UNSA	Bernard REMY	Secrétaire académique adjoint	FLSH	0262 93 85 19
	SNPTES	Nathalie BARDEUR	Secrétaire académique	IAE	0262 47 99 15
	Syndicat des bibliothèques	Marc DUFETRE	Responsable de section	SCD Tampon	0262 93 83 06
	A ET I	Denis URBINO	Responsable de section	Agence Comptable	0262 93 80 49
	Sup Recherche/UNSA	Patrick FROUIN	Responsable de section	UFR ST	0262 93 86 87
	SNALSH	Norbert DODILLE	Responsable de section	UFR LSH	0692 05 32 83

> L'Association des Personnels de l'université de La Réunion (APUR)



Depuis sa création en 1989, l'APUR s'est donnée comme mission première de fédérer les personnels de l'université de La Réunion au travers d'activités festives et sportives, de rencontres et de loisirs (fête de Noël, sorties familiales de découverte, randonnées, rencontres sportives, soirées, ...). Elle a permis entre autre l'intégration des nouveaux arrivants et plus récemment, l'APUR s'est étendue aux personnels du CROUS.

L'association est composée d'un président (Mr Fabrice CHANE-MING), d'une vice-présidente (Mme Florence PIGNOLET-TARDAN), d'un trésorier, d'une secrétaire (Mlle Sophie LAW-TONG) et d'une secrétaire adjointe (Mme Brigitte LEGER).

Pour adhérer à l'APUR, il suffit de verser une cotisation de 20 euros et de remplir la fiche d'adhésion disponible soit par téléchargement sur le site de l'association (<http://apur.free.fr/>), soit en faisant la demande par courriel à l'adresse suivante : association.apur@univ-reunion.fr

Stationnement

Pour les enseignants :

Chaque UFR a son parking sécurisé avec une barrière automatique. Pour y accéder, il suffit de faire la demande du boîtier électronique auprès de la Direction du Patrimoine en appelant le 0262 93 80 88.

Une caution de 53 euros vous sera demandée.

Pour les administratifs des services centraux des bâtiments de l'administration centrale :

Vous avez accès au parking du nouveau bâtiment de l'administration près de l'entrée côté Rectorat. Pour y accéder, il suffit de faire la demande du boîtier électronique auprès de la Direction du Patrimoine en appelant le 0262 93 80 88.

Une caution de 53 euros vous sera demandée.

Règles générales de circulation et stationnement :

Le code de la route est applicable à l'intérieur des campus universitaires :

- vitesse limitée à 30 km/h maximum,
- stationnement réglementé : marquage au sol, places handicapés, voies pompiers, ...

Ne garez pas vos véhicules dans les endroits où le stationnement est dangereux ou gênant pour les usagers (en double file, devant les accès pompiers, sur la chaussée à hauteur des lignes jaunes continues, dans les ronds-points, ...).

Accès au campus universitaire du Moufia :

Le campus universitaire du Moufia est fermé tous les jours de 22h à 5h et les week-ends du samedi 22h au lundi 5h ainsi que les jours fériés. L'accès pendant ces heures de fermeture est soumis à un contrôle selon une liste nominative et se fait du côté Région (entrée Est). Pour toute inscription sur cette liste, veuillez contacter le chef de service Prévention et Sécurité (Mr Ismaël OJJEERALLY) : 0262 93 80 60.



Sécurité

EN CAS D'AGRESSION

> Campus du Moufia :

Contactez les AGENTS Service Prévention Sécurité (SPS) (24H/24H) au **0692 95 55 84** ou **0692 95 55 83** ou alors composez le numéro abrégé accessible de tous les postes téléphoniques du campus le **2345**.

> Campus du Tampon, IAE ou IUT :

Composez le **17**

> Si vous êtes victime d'une agression ou d'une infraction, pensez à porter plainte auprès du poste de police ou de gendarmerie le plus proche et avertissez le Service Prévention Sécurité de l'Université au **0262 93 80 60** ou à l'adresse mail suivante : securite@univ-reunion.fr

EN CAS D'INCENDIE

> Vous êtes témoin d'un début d'incendie :

• Contactez les AGENTS SPS au **0692 95 55 84** ou **0692 95 55 83** ou alors composez le numéro abrégé accessible de tous les postes téléphoniques du campus le **2345**

- alertez en actionnant un déclencheur manuel,
- utilisez les moyens d'extinction à votre disposition (extincteurs),
- prévenez ou faites prévenir les Sapeurs Pompiers en composant le **18**.

> Précisez :

- l'adresse de l'université de La Réunion et si possible le bâtiment dans lequel vous êtes, l'étage et la pièce concernée,
- le numéro de téléphone d'où vous appelez,
- les circonstances du sinistre,
- ne raccrochez pas le premier.

**Si vous ne pouvez pas maîtriser le feu
EVACUEZ.**

EN CAS D'EVACUATION

Dès que vous entendez le signal sonore d'évacuation :

- fermez fenêtres et portes avant de sortir calmement,
- dirigez-vous vers les sorties et issues de secours les plus proches sans précipitation,
- n'utilisez pas les ascenseurs,
- ne revenez pas sur vos pas pour prendre vos affaires personnelles,
- en cas de chaleur et fumée, baissez-vous, l'air frais est près du sol,
- rendez-vous au point de rassemblement.

EN CAS D'ACCIDENTS OU D'URGENCES MEDICALES

> **Campus du Moufia** : appelez le service de médecine préventive universitaire en composant le **0262 93 84 00** du lundi au vendredi de 08h00 à 16h00 ou composez le **15** (SAMU).

> **Campus du Tampon, IUT ou IAE** : composez le **15** (SAMU).

Ne raccrochez pas sans avoir vérifié que votre appel a été compris.

—> **Pour plus de renseignements rendez-vous sur :**

<http://www.univ-reunion.fr/universite/services/ppls/sps.html>

Vie culturelle et sportive

En plus d'être un lieu de travail, l'Université est aussi un lieu de vie.

> **Le Service Université Art & Culture (SUAC)** a pour mission la mise en place d'activités de pratiques artistiques et culturelles, destinées à tous les étudiants, personnels et personnes extérieures.

L'équipe assure :

- l'accueil d'artistes en création en partenariat avec les structures professionnelles
- la valorisation et la conservation du patrimoine artistique
- la pratique artistique et scientifique
- l'élaboration de projets culturels
- le développement des partenariats
- la délivrance du pass' culture.

Le SUAC propose chaque semestre de l'année universitaire des activités variées comme :

- **des ateliers** : arts plastiques, graff, théâtre, guitare, maloya, chorale, poterie
- **des Unités d'Enseignement Libre Culture (UEL)** : cinéma, histoire de l'art, arts plastiques, de l'écrit à la réalisation, anglais de voyage, écritures
- **des conférences histoire de l'art**
- **des clubs créés à l'initiative d'étudiants** : club d'improvisation théâtrale, échecs, jeux de go, jeux de rôle, poker, jeux de dames
- **des associations** : Photographie (Instants Flous), Ciné campus, projection de film tous les lundis au théâtre Vladimir Canter à 18h (campus du Moufia), tous les jeudis en amphi Olympe de Gougues à 17h30 (campus du Tampon), ACTEUR (théâtre).

LE PASS' CULTURE

Il permet de bénéficier de places à **4 €** pour :

- **Les représentations théâtrales** : Théâtre du grand marché, théâtre Vladimir Canter, théâtre les Bambous (Saint-Benoît), théâtre Guy Alphonsine (Saint-André), le séchoir (Saint-Leu), théâtre départementaux (tarif à 8€)
- **Le cinéma d'art et essai dans la plupart des salles de l'île.**

—> **Pour plus de renseignements rendez-vous sur :**

<http://www.univ-reunion.fr/universite/services/culture.html>

> **Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)** a une double mission :

- L'apprentissage des habiletés motrices et mentales associées à la pratique de l'éducation physique, artistique, sportive et de pleine nature. **C'est une mission d'enseignement.**
- Une mission d'animation, de promotion et d'organisation du sport universitaire pour tous les étudiants et les personnels.

Les étudiants et les personnels peuvent participer aux cours programmés, soit dans le cadre d'une formation qualifiante (Unités d'Enseignement Libres ou UEL), soit dans le cadre d'une pratique personnelle.

Il leur est proposé :

- **des sports collectifs,**
- **des sports individuels,**
- **des sports de raquette,**
- **des activités artistiques et d'expression,**
- **des activités de mise en forme,**
- **des activités de détente,**
- **des sports de combat et des arts martiaux,**
- **des sports de pleine nature.**

Pour s'inscrire, consulter le site du SUAPS : <http://www.suaps-lareunion.fr/>

Restauration

> Le restaurant universitaire La Bourbonnaise

Il est situé au sein du campus du Moufia entre les UFR Lettres, Droit et Sciences.

Pour pouvoir déjeuner au restaurant universitaire, vous devez disposer d'une carte monétique rechargeable. Pour l'obtenir, il faut se rendre au bureau de la monétique qui se situe en face de l'entrée du restaurant universitaire. Vous devez apporter le dernier bulletin de salaire ainsi que 20 euros (8 € de caution pour la carte, et 12 € qui seront chargés sur votre carte). L'utilisation de la carte est simple : lorsque vous irez déjeuner au restaurant, vous devez d'abord recharger votre carte avec le montant que vous voulez. Lorsque vous passez à la caisse, le montant du déjeuner sera débité de votre carte.

Vous y trouverez self, snack et cafétéria.

- **Le self** : ouvert le midi de 11h30 à 13h15, est organisé en deux chaînes. La première chaîne est constituée d'un repas traditionnel (une entrée, un plat et un dessert) et au prix imbattable de 4,40 € à 5,50 € pour le personnel administratif et de 6,00 € pour les passagers. Et la deuxième chaîne est consacrée aux grillades avec une entrée, une assiette garnie et un dessert.

- **Le snack** : est ouvert le midi de 11h30 à 13h15 et le soir de 18h30 à 20h15. Vous y trouvez les mêmes prestations que le self. Le prix moyen de ce service s'élève à 2,90 €.

- **Les cafétérias « Le Croustillant »** : Il y a deux cafétérias avec une terrasse aménagée.

Elles se situent au rez-de-chaussée du restaurant universitaire « la Bourbonnaise » face à la salle Vladimir Canter. Elles constituent une alternative de restauration rapide entre deux pauses ou deux cours. Elles vous permettent le matin de prendre le petit déjeuner complet à 1,85 € servi à partir de 6h45 avant de commencer la journée (composée d'un croissant, un jus d'orange, une boisson chaude et un yaourt). La grande cafétéria est ouverte de 6h45 à 18h00 et la petite cafétéria de 11h30 à 13h15.

> La brasserie Hyppolite Foucque

est située à proximité de la cité Hippolyte Foucque et de la cité du Conseil Général. Restructurée en 1998, elle a une capacité de 160 places. Le service se fait de 6h30 à 13h15. Vous y trouverez des petits-déjeuners (même formule que La Bourbonnaise), des repas traditionnels, salades, pizzas, sandwiches... et des barquettes à emporter.

> Le restaurant universitaire du Tampon

est situé à l'entrée même du campus, cet établissement fonctionne en self et peut accueillir plus de 180 personnes en service continu.

> La cafétéria de l'IUFM

propose un service de restauration rapide et traditionnelle. Elle est livrée quotidiennement par l'unité centrale qui assure la production froide et chaude. Restructurée en 2003, sa superficie est de 185 m2 avec une capacité de 220 places assises et une terrasse aménagée. Elle est ouverte de 6h45 à 15h00.

> La cafétéria de l'IAE

propose une restauration à un prix attractif et un service rapide. Ouverte en février 2008, la cafétéria a une terrasse aménagée dans un cadre tranquille et verdoyant. Elle est ouverte de 9h45 à 14h00. Vous y trouverez des pizzas, croque-monsieur, sandwiches, salades et desserts...



Venir à La Réunion

Généralités - Tourisme p 37

Transports aériens p 38

Logement p 38

Transports urbains p 38



GÉNÉRALITÉS - TOURISME

Volcan jailli de l'océan Indien, La Réunion conjugue la séduction des mers tropicales à la splendeur des montagnes sauvages. Au sud, s'élève le Piton de la Fournaise, son cratère actif entre régulièrement en éruption. Au cœur de l'île, trois cirques forment un trèfle géant. Dominé par le Piton des Neiges (3.070 mètres), Mafate, Salazie et Cilaos offrent des paysages époustouflants : remparts vertigineux, cascades insolentes, flancs luxuriants, ...



A l'image de sa population, la cuisine réunionnaise est merveilleusement métissée. Du restaurant gastronomique à l'omniprésent « camion bar », où grignoter sur le pouce, en toute convivialité, « des bouchons » (raviolis chinois) et « samoussas » (amuse-gueule indiens). Et sans oublier surtout les gîtes tables d'hôtes, qui mitonnent les plats à l'ancienne, sur un feu de bois d'acacia ou de filao.

Cette montagne dans la mer, constitue un terrain de jeu exceptionnel pour les amateurs de sport nature. Pour les randonneurs du monde entier, l'île est une destination de choix avec ses trois cirques (notamment Mafate), son volcan et ses forêts à la flore enchanteuse. Elle est d'ailleurs chaque année le théâtre grandiose de plusieurs courses de montagne. La plus prestigieuse, le Grand Raid, enchaîne 8.000 mètres de dénivelé positif et cinq crêtes à 2.000 mètres d'altitudes. Les montagnes réunionnaises réservent également bien des plaisirs aux amateurs d'activités à cordes, telles qu'escalade et alpinisme.



Mais La Réunion s'est aussi forgée une réputation mondiale pour les sports aériens, et notamment le vol libre. Ses nombreux sites, pour tous les niveaux, laissent le choix aux amateurs de parapente de voler en montagne, en plaine et surtout le long des remparts, point fort local.

Cet avantage, dû au climat, profite également aux plongeurs qui bénéficient en outre d'une eau claire et chaude, et d'une diversité de sites et de faune sous-marine exceptionnelle.



Enfin, La Réunion s'est imposée comme une référence dans l'univers du surf, grâce à la célèbre « gauche de Saint-Leu ». Véritable mythe, cette vague a même été le sujet de plusieurs thèses universitaires.

Source : www.la-reunion-tourisme.com

TRANSPORTS AÉRIENS

> Au départ de France métropolitaine :

Trois compagnies opèrent des vols réguliers vers La Réunion depuis Paris : Corsair, Air France et Air Austral.

Sur l'ensemble des trois compagnies, les prix varient de 650 euros à 2.000 euros en fonction des périodes.

> Au départ d'Europe :

Les compagnies aériennes régulières, qui desservent la France métropolitaine au départ des grandes villes européennes, peuvent proposer des tarifs de pré et post acheminement pour les passagers à destination de La Réunion.

C'est en particulier le cas d'Air France avec des vols Europe/La Réunion via Paris.

Enfin, un certain nombre de compagnies desservent depuis l'Europe les autres îles de l'océan Indien (Comores, Maurice, Madagascar, Seychelles) d'où il est ensuite possible de gagner La Réunion par les liaisons interrégionales.

LOGEMENTS

La Réunion compte, au 1^{er} janvier 2010, 55 établissements hôteliers classés (Normes Françaises) situés dans les villes principales, stations et bourgades de l'île. Leur capacité d'accueil est variable, limitée à 200 chambres. La capacité totale représente 4.478 lits.

Il existe également un grand nombre d'hôtels classés indépendants qui ne font partie d'aucun groupe.

D'autres formules d'hébergements sont également proposées à La Réunion : gîtes ruraux et tables d'hôtes, villages de vacances, auberge de jeunesse, fermes auberges, gîtes de montagne, meublés de tourisme.

TRANSPORTS URBAINS

Il existe trois principaux moyens de se déplacer à La Réunion :

> Les bus :

- Car Jaune : ces cars relient les principaux sites urbains (Saint-Pierre, Saint-Paul, Saint-Leu, ...). Il existe 17 lignes desservant l'ensemble de l'île.

> Les taxis : le taxi est une solution intéressante pour des courts tant que pour les longs déplacements. Si vous souhaitez appeler un taxi, vous pouvez téléphoner ou appeler un groupement de taxis.

> Locations de véhicule : Pour vous déplacer à La Réunion, vous pouvez également louer un véhicule auprès d'entreprises de location. Les tarifs sont proposés soit à la journée avec un surplus par kilomètre, soit dans le cadre de forfaits avec kilométrage illimité pour des durées plus longues.

Abréviations	
Airbags Latéraux	AL
Conditionnement d'Air	CA
Capucine	C
Cache Bagage	CB
Jantes Alliage	JA
Auto-Radio	AR
Garantie Franchise Accident	GFA
Vitres Arrières Electriques	VAE
Pack Electrique	PE
Attelage	A
Extension de Garantie	EG
Gravage	G
Reprise Ancien Véhicule	RAV



Sigles et abréviations

Sigles et abréviations p 40-41



C	Z	A	S
D	B	Q	I
R	V	L	P
O	J	N	U

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

A

AERES Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

B

BAIP Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle

BIATOSS Bibliothécaires, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers de Service et de Santé

BU Bibliothèque Universitaire

BRED Bureau de la Recherche et des Études Doctorales

BTCR Bureau Transversal des Colloques, de la Recherche et des publications

C

C2I Certificat Informatique et Internet

CA Conseil d'Administration

CAG Cellule Affaires Générales

CEVU Conseil des Études et de la Vie Universitaire

CHS Comité Hygiène et Sécurité

CODE COstruction Durable et Environnement

CPE Commission Paritaire d'Établissement

CQ Contrat Quadriennal

CRI Centre de Ressources Informatiques

CROUS Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

CRUE Cellule Relations Université Entreprises

CS Conseil Scientifique

CTP Comité Technique Paritaire

D

DAEU Diplôme d'Accès aux Études Universitaires

DAFEB Division des Affaires Financières, des Études et du Budget

DASE Division des Affaires Scolaires et des Enseignements

DESS Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées

DEUG Diplôme d'Études Universitaires Générales

DPE Division des Personnels Enseignants

DPI Division des Personnels IATOSS

DU Diplôme Universitaire

DUT Diplôme Universitaire de Technologie

DRI Direction des Relations Internationales

E

EDI École Doctorale Interdisciplinaire

EPSP Établissement Public à caractère Scientifique et Professionnel

ESIROI École Supérieure d'Ingénieurs Réunion Océan Indien

H

HDR Habilitation à Diriger des Recherches

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

I

IAE Institut d'Administration des Entreprises
IATOSS Ingénieurs, Administratifs, Technicien, Ouvriers, de Services et de Santé
IDAI Innovation et Développement Agroalimentaire Intégré
IRD Institut de Recherche pour le Développement
IUFM Institut Universitaire de Formation des Maîtres
IUT Institut Universitaire de Technologie

J

JPO Journées Portes Ouvertes

L

LMD Licence Master Doctorat
LMDE La Mutuelle des Étudiants

O

OSU Observatoire des Sciences de l'Univers

P

PCEM Premier Cycle des Études Médicales
PROFIL Pôle Relations extérieures, Orientation et Formation pour l'Insertion professionnelle
PRES Pôle de Recherche de l'Enseignement Supérieur
PTU Parc Technologique Universitaire

R

RU Restaurant Universitaire
RUNCO Réunion Campus Ouvert

S

SAJ Service des Affaires Juridiques
SUAIO Service Universitaire d'Accueil et d'Information pour l'Orientation
SCD Service Commun de Documentation
STAPS Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
STIM Service des Télécommunications de l'Informatique et du Multimédia
SUAC Service Université Art & Culture
SUAPS Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives
SUFP Service Universitaire de la Formation Permanente
SUMPPS Service universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

T

TICE Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement
TOEFL Test Of English as a Foreign Language

U

UEL Unité d'Enseignement Libre
UFR Unité de Formation et de Recherche
UMR Unité Mixte de Recherche

V

VAE Validation des Acquis et de l'Expérience
VP Vice-président

